

Image not found or type unknown



Mise sous curatelle renforcée

Par **momau_old**, le **12/11/2007** à **08:56**

Bonjour,
Une personne de ma famille a été mise sous curatelle renforcée contre son gré par deux de ses six enfants.
Elle et les quatre autres ses enfants ont fait un recours contre le jugement mais, lors de l'audience des recours, trois de ces quatre enfants se sont ralliés aux deux premiers si bien que la curatelle renforcée a été confirmée.
Bien que démoralisée, cette personne voudrait savoir si elle peut faire appel, si elle doit avoir recours à un avocat pour cela ?
Comment choisir cet avocat ?
Merci d'avance pour votre réponse. Bien cordialement.
Momau